

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 398 Vœu relatif au CDG Express.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'il est légitime de s'interroger sur l'utilité réelle et le coût exorbitant de ce projet (presque 2 milliards d'euros annoncés) au regard du gain en durée de trajet (8 minutes seulement), de la distance du trajet (32 km dont 8 km de création de voies) et du prix du billet envisagé (au moins 24 euros l'aller) ;

Considérant que le RER B effectuée, au prix de 10 euros le billet, le trajet Roissy-Châtelet en 30 minutes - durée équivalente à celle qui relie les grandes capitales européennes à leur aéroport – et que le trajet est gratuit pour les titulaires du Passe Navigo ;

Considérant que la ligne du RER B nécessite une rénovation et une amélioration du service, raisons pour lesquelles fut adopté par le STIF, en février 2015, le plan Welcome (1,4 millions d'euros) ;

Considérant qu'il conviendrait d'élargir les conditions et les plages horaires de l'utilisation de la voie de l'autoroute A1 qui depuis 2009 est réservée notamment aux bus et taxis ;

Considérant que la construction et le fonctionnement du CDG auront un coût pour la collectivité parisienne mais qu'il n'a pas été chiffré (par exemple, le coût induit par la sécurité des infrastructures qui sera à la charge de la BSPP dont le budget subit par ailleurs une évolution à la baisse ;

Considérant que, même enfoui, le CDG impactera négativement le territoire du 18^{ème} arrondissement, notamment le pôle d'entreprises CAP 18 (du fait des travaux dans le sous-sol puis des vibrations qui résulteraient du roulement des trains) ;

Considérant que ce projet porte un grave préjudice aux ambitieux projets de requalification de ce secteur du nord de Paris incluant le grand projet nommé Paris Nord Est Élargi (PNEE) qui compte notamment Chapelle International, Gares Mines, l'Université Condorcet et Chapelle Charbon promis à un espace vert que traverserait donc un CDG non enfoui ;

Considérant que les riverains et les riveraines du quartier la Chapelle, et plus précisément ceux et celles de la Porte de la Chapelle, souffrent déjà d'importantes nuisances dues aux infrastructures routières et ferroviaires, raisons pour lesquelles le Conseil de quartier Charles Hermite/Évangile s'était prononcé contre le CDG, même enfoui ;

Considérant que le Conseil du 18^{ème} arrondissement, le Conseil de Paris et le Conseil régional d'Île-de-France s'étaient – à l'unanimité – prononcés pour l'enfouissement du CDG en cas de décision gouvernementale de faire aboutir ce projet ;

Considérant que ce projet ne peut être imposé d'une manière brutale et technocratique aux populations, comme aux élus locaux parisiens et franciliens ;

Considérant l'allocution du premier Ministre, Manuel VALLS du jeudi 15 octobre 2015, annonçant que « la société de projet sera créée début 2016 », et que « l'ordonnance sera transmise au Conseil d'État », faisant ainsi fi de tous débats notamment parlementaires ;

Considérant que le premier Ministre conclut cette allocution par ces mots : « vous le savez, le gouvernement s'est fixé une méthode : avancer grâce au dialogue, travailler avec les territoires » ;

Sur proposition de M. Pascal JULIEN, M^{mes} Galla BRIDIER, Sandrine MEES, M. David BELLARD et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris,

Demande :

Au Préfet d'Île-de-France, dans le cas où le processus de construction du CDG Express devait être confirmé :

- 1) d'engager une étude indépendante visant à établir :
 - l'impact du projet sur son environnement, et notamment le coût de l'éventuel non-enfouissement sur la qualité de la vie des riverains (santé, pollution sonore, visuelle, etc.),
 - le coût de l'enfouissement,
 - le coût des solutions alternatives qui pourraient être proposées dans le cadre de la concertation,
- 2) dans le cadre d'une nouvelle concertation, de venir exposer le projet aux riverain-es,
- 3) d'inviter les Présidents d'Aéroports de Paris et de la SNCF réseau à prendre connaissance du projet Paris-Nord-Europe et à venir constater sur place, en présence de riverains et des élu-e-s locaux, les conséquences du non-enfouissement sur le secteur Chapelle Nord.